

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Affiché le
ID : 089-218904183-20230302-DC23_023-AU



affiché le 02/03/23

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 023

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location

TOURISME

CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DU CAMPING AU PROFILT DE BL BROTHERS

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la gestion du Camping municipal de Tonnerre sous la forme d'une régie intéressée au profit de BL Brothers ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du camping municipal avec la SARL BL Brothers, sise Acy France (02200) pour une durée : 1 saison estivale renouvelable 2 saisons estivales supplémentaires ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 7 février 2023

Pour extrait conforme,



CLECH
Maire de Tonnerre